

COMMUNIQUE DE PRESSE



Chaque année, le 2 février, la « journée mondiale des zones humides » commémore l'anniversaire de la *Convention relative aux zones humides d'importance internationale*, appelée *Convention de Ramsar*, engagement international pour la préservation et l'utilisation rationnelle de ces territoires, signé en 1971 dans la localité iranienne de Ramsar.

Les zones humides sont les seuls écosystèmes bénéficiant d'un traité international qui leur est spécifiquement consacré. Elles figurent en effet parmi les milieux naturels les plus riches et leur préservation constitue un véritable enjeu planétaire, environnemental, économique et social. A ce jour, 160 pays ont signé la Convention et inscrit 1967 zones humides d'importance internationale au titre de la Convention, soit environ 191 millions d'hectares.

La France compte **42 sites**, dont **6 inscrits en fin d'année 2011**.

Parmi eux figurent pour la première fois deux sites aquitains: le Marais d'Orx, dans les Landes, et le Delta de la Leyre, en Gironde.

Ce dernier, situé sur les communes du Teich, de Gujan-Mestras, de Biganos, Audenge et Lanton, est constitué de vasières, de prés salés, de domaines endigués, et de forêts-galeries. Il abrite des populations d'oiseaux migrateurs d'ampleur exceptionnelle: ainsi, la moitié des effectifs français de bernaches-cravants hiverne sur les parties maritimes du delta. Le site comporte des propriétés privées et des acquisitions opérées à des fins de gestion écologique, par le Conservatoire du Littoral, le Conseil Général de la Gironde, ou la Fédération des Chasseurs.

Compte tenu de la complexité et de l'imbrication des modes de gestion sur ce territoire, une coordination était nécessaire. Celle-ci entre bien dans la vocation du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, qui a inscrit cette activité dans les orientations stratégiques de sa nouvelle Charte, dont le processus d'approbation est en cours.

Une coopération particulière est d'ores et déjà prévue pour la gestion des parties maritimes de ce site, avec le futur Parc Naturel Marin, dès que celui-ci aura été créé.

Dans l'immédiat, le label Ramsar fait du Delta de la Leyre l'égal de la Camargue, de la Baie du Mont Saint-Michel, ou de la Grande Brière, ou, plus loin de nous, du Delta du Danube ou du Lac Titicaca.

Le diplôme officialisant ce label et confiant la coordination de la gestion rationnelle du site sera remis

**le 3 février à partir de 13h30, à partir de 13h30,
à la Maison de la Nature du Bassin d'Archachon, au Teich.**

Par M. Tobias Salathé, coordonnateur Europe de la Convention de Ramsar à M. Vincent Nuchy, Président du Parc naturel régional,

en présence de M. François Deluga, député-maire du Teich, Ramsar-France, Conseil Général, M-H Des Egaults et de M. Jean-Pierre Hamon, Sous-Préfet d'Archachon, représentant M. le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde